

GATINEAU

POUR

LA

VIE

Passer d'un règlement sur le bruit à un règlement sur la quiétude – quelques défis

Frédéric Tremblay, Urbanisme et développement durable

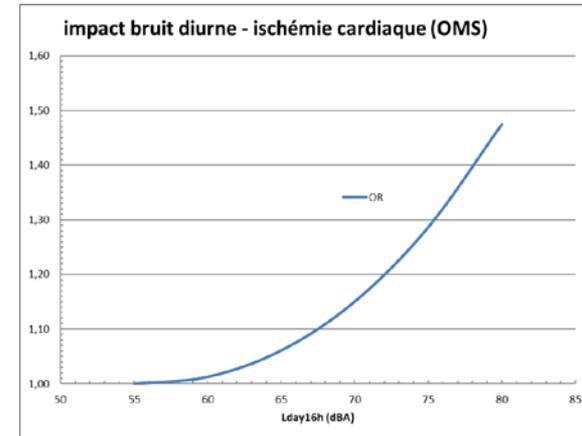


Les journées du bruit environnemental | 12 novembre 2019



L'objectif

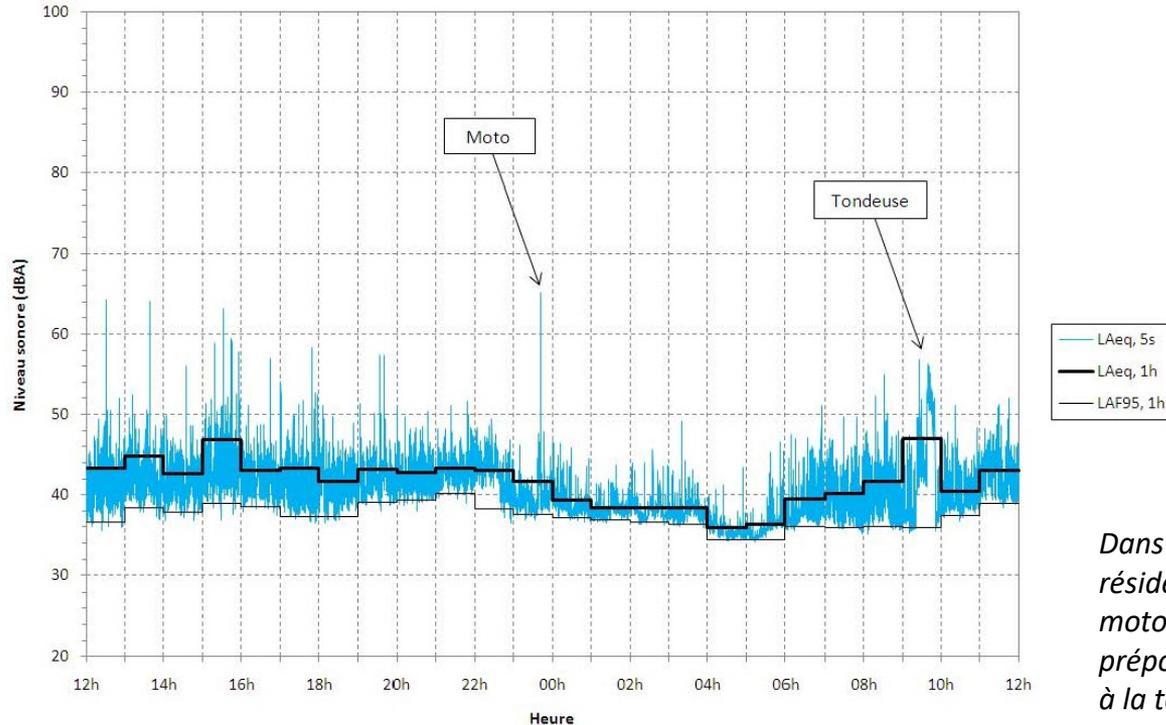
- Dans le cadre de sa politique environnementale et suivant une prise de conscience de la directive 2002/49/CE de l'UE ainsi que des travaux de l'OMS, Gatineau a tenté de revoir sa planification et son cadre réglementaire afin de viser une saine quiétude urbaine.
- Motif: la réalisation que le bruit est réellement un contaminant dont l'exposition résulte en un risque sanitaire mesurable pour lequel on peut estimer les impacts sur la santé.
- Méthode (phase I): Gatineau a procédé à deux campagnes de mesures de bruit ambiant (une générale en 2011, plus un suivi au centre-ville en 2013) pour stimuler sa réflexion.



Relation dose-réponse entre l'exposition au bruit routier et le risque d'infarctus du myocarde.

Tiré de : OMS 2011. Burden of disease from environmental noise, p.22.

Constat 1: du bruit... c'est du bruit

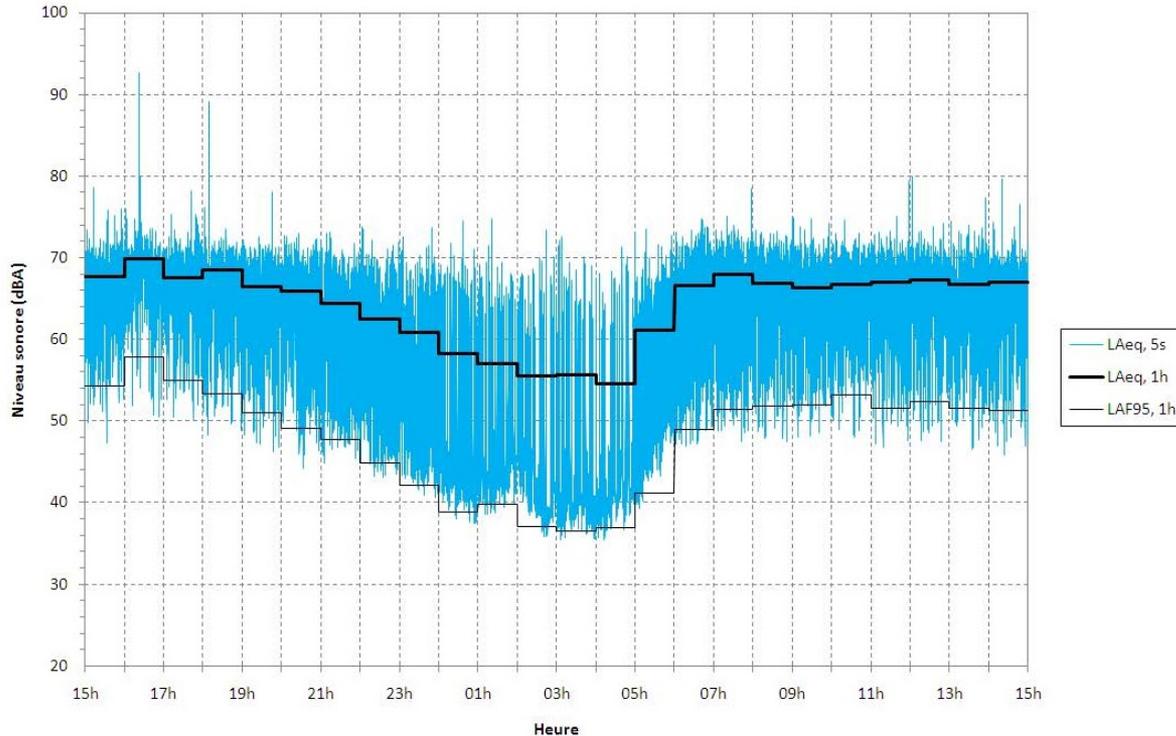


- Il peut y avoir une nette différence entre « impact sonore » et « nuisance ».

Dans cet échantillon de 24h sur une rue résidentielle, la principale nuisance est la moto peu avant minuit... mais l'impact prépondérant sur le bruit de fond revient à la tondeuse entre 9h et 10h.

Figure D-9 : Profil temporel des niveaux sonores L_{Aeq} et L_{AF95} mesurés au point 12 (Hull)

Constat 2: Pensez aux boulevards urbains



- Les boulevards urbains peuvent avoir un impact sonore tout aussi significatif que plusieurs autoroutes.
- Cependant, amoindrir cet impact pose des défis très différents (cadre bâti, entrées charretières, etc.).

Constat 3: la quiétude... ne fait pas consensus

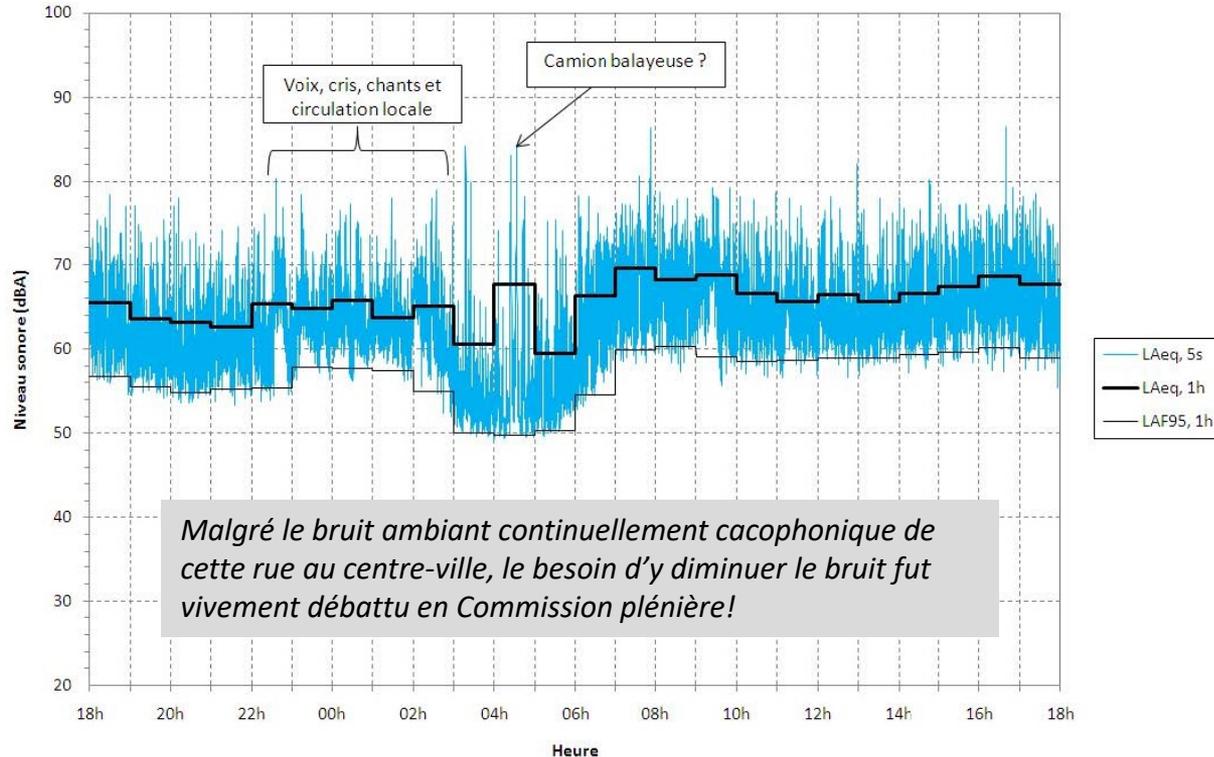


Figure D-31 : Profil temporel des niveaux sonores L_{Aeq} et L_{AF95} mesurés au point 11 (Promenade du Portage)

- « l'urbanisme durable » prône la densité et la mixité.
- Ce concept implique du voisinage de proximité peu évident.
- La responsabilité municipale (vs. la responsabilité individuelle des résidents) se doit d'être confirmée.

Constat 4: le bruit, c'est plus qu'une plainte mais...

Bon an, mal an, Gatineau reçoit environ 350 plaintes de bruit:

- C'est beaucoup (1,34 plaintes par jour ouvrable);
- ... mais c'est aussi fort peu (0,4% de nos plaintes et requêtes).

Répondre aux plaintes par mesure de sonomètre représente des défis:

- Difficultés à prendre des mesures conformes ISO (*météo, filtres, calibrage, rapport, contamination de la mesure, etc.*);
- Difficulté à procéder en cour (*aucune reconnaissance légale pour le sonomètre*);
- Difficulté à faire adopter un « bon » règlement (*assez technique pour être fonctionnel et assez simple à interpréter pour survivre à une motion en nullité*);
- Difficulté à former le personnel et à le garder formé.

Le qualitatif a sa place en matière de quiétude.



Le service de police de Gatineau a renoncé au sonomètre et est retourné au suivi qualitatif de paix & bon ordre

Conclusions

- Planifier le développement de nos villes avec un objectif de quiétude est plus qu'un slogan, c'est un impératif socio-sanitaire et un devoir moral.
- C'est aussi un défi à surmonter pour lequel l'appareil municipal doit se doter des connaissances et outils appropriés et doit aussi réussir à sensibiliser le grand public qui en sera le bénéficiaire.
- En raison de notre cadre légal axé sur la libre jouissance de la propriété, de notre étalement urbain et de l'omniprésence de l'automobile depuis les années 50, la prise en compte de la quiétude dans la mixité des usages urbains demeure un défi considérable qui doit impliquer tous nos paliers de gouvernement.

BONNE CHANCE À NOUS TOUS!!!